

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL****VILLE DE SHIPPAGAN****DATE** : Le 22 décembre 2014**HEURE** : 19 h

**PRÉSENCES** : Anita Savoie Robichaud      Jérôme Roy      Rémi Hébert  
 Patrice-Éloi Mallet                      Jean-Marc Mallet  
 Kassim Doumbia

**SONT ÉGALEMENTS PRÉSENTES** : Joanne Richard      Nathalie Robichaud**Points à l'ordre du jour :****1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19 h et la maire Anita Savoie Robichaud souhaite la bienvenue au public.

**2. Divulgarion de conflits d'intérêts**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet déclare conflits d'intérêts aux points 6 et 7 à l'ordre du jour.

Le conseiller Jérôme Roy entre dans la salle et prend son siège à 19 h 10.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****4. Adoption du budget de fonctionnement général 2015**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la somme de 4 455 758 \$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de 3 836 263 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que le taux d'imposition soit 1.5100\$. Le Conseil municipal ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans le territoire de la municipalité de Shippagan.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ****5. Adoption du budget de fonctionnement du service d'eau et d'égout 2015**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Mallet et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la Loi sur les municipalités, le Conseil municipal de la Ville de Shippagan adopte le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égout pour la prochaine année qui comprendra des revenus de 1 238 500\$ et des dépenses de 1 238 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet quitte son siège à 19 h 15.

**6. Lecture dans son intégralité de l'Arrêté No 74 (20), arrêté d'amélioration des affaires**

La secrétaire lit dans son intégralité l'arrêté No 74 (20), arrêté d'amélioration des affaires.

**7. 3<sup>e</sup> lecture pour son adoption de l'Arrêté No 74 (20), arrêté d'amélioration des affaires**

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on adopte en 3<sup>e</sup> lecture l'Arrêté No 74(20), l'arrêté d'amélioration des affaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet retourne à son siège à 19 h 20.

**8. Corporation d'amélioration du Centre-ville Shippagan – Nomination du membre représentant la Ville de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Rémi Hébert que l'on accorde le mandat de représentante de la Ville de Shippagan sur la Corporation d'amélioration du Centre-ville de Shippagan à Madame la maire, Anita Savoie Robichaud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Assurance municipale – Entente de 5 ans du regroupement des municipalités du NB en vue d'achat commun d'assurance de dommages**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on signe l'entente de 5 ans du regroupement des municipalités du NB en vue d'achat commun d'assurance de dommages, et ce, de 2015 à 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Comité patrimoine de Shippagan – Nomination du membre représentant la Ville de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on accorde le mandat de représentant de la Ville de Shippagan sur le comité du patrimoine Shippagan au conseiller Patrice-Éloi Mallet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. Colliers International – Fin de contrat**

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on met fin au contrat avec la compagnie Colliers International.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. Projet Déplacement péninsule – Octroi**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'on octroi 1000 \$ au projet Déplacement péninsule.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**13. CSR-PA – Dossier Méo Lave Auto : Date de la présentation publique et autorisation de la rédaction de l'arrêté modifiant le plan municipal**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal à l'intention de modifier l'arrêté adoptant le Plan municipal suite à une demande présentée par la Ville de Shippagan afin de « permettre un aménagement intégré pour ce terrain seulement ou en permettant un lave-auto (secondaire à l'habitation) dans certaines zones autres que résidentiel», il est proposé par le conseiller Jérôme Roy et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet qu'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 2 février 2015 en la salle Ernest-Richard à l'hôtel de ville de Shippagan située au 200, avenue Hôtel de Ville, Shippagan (N.-B.) à 19h; que le secrétaire municipal se charge, au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l'avis public prescrit par l'article 25 de la Loi sur l'urbanisme dans le journal l'Acadie Nouvelle, indiquant l'intention du conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du secrétaire municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PV 2014 12 22 Réunion extraordinaire publique**

**VILLE DE SHIPPAGAN**  
*Anita Savoie Robichaud*  
 MAIRE  
 SECRÉTAIRE MUNICIPAL

**14. Incitatif - Vertigo Coiffure**

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Jérôme Roy que l'on accorde l'incitatif à Vertigo Coiffure tel que proposé.

**Cinq (5) personnes pour et une (1) personne contre.  
Le conseiller Rémi Hébert vote contre la proposition.  
ADOPTÉE**

**15. Entente de location de l'ancien aréna avec Jiffy Products**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Jean-Marc Mallet que l'on signe l'entente de location de l'ancien aréna avec l'entreprise Jiffy Products, et ce, débutant en 2015 jusqu'en 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. Mot de la Maire**

La Maire lit et dépose son rapport.

**17. Levée de l'assemblée**

La séance est levée à 19 h 32 et la Maire donne la parole au public.